

La Prairie en bref

NOTE À CERTAINS RÉSIDANTS DU CHEMIN DE SAINT-JEAN ET COMMERÇANTS DU VIEUX-LA PRAIRIE

Projet pilote pour les motocyclistes – en vigueur

LEVÉE DE L'INTERDICTION DE CIRCULER SUR LE CHEMIN DE SAINT-JEAN EN DIRECTION DU VIEUX-LA PRAIRIE

Nous tenons à vous informer que la Ville a mis de l'avant un projet pilote pour la saison estivale afin de permettre aux motocyclistes d'accéder plus facilement au Vieux-La Prairie.

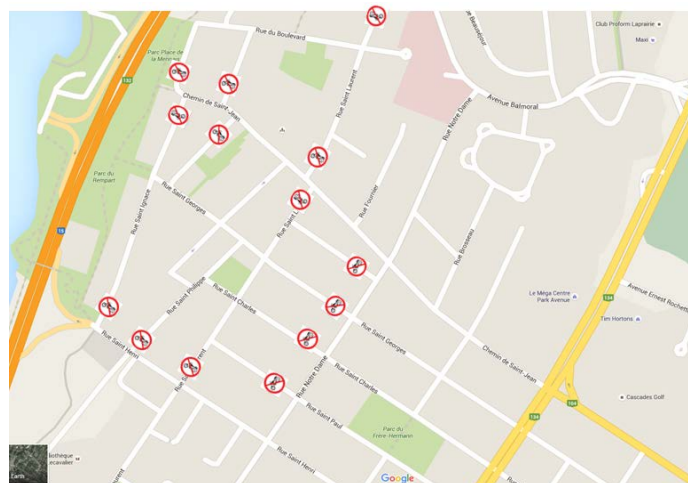
Ainsi, il sera dorénavant permis de circuler sur le chemin Saint-Jean en direction du Vieux-La Prairie pour les motocyclistes, tout en maintenant la possibilité d'utiliser la rue Notre-Dame.

Cette mesure permettra aux propriétaires de ce type de véhicule de garer leur moto aux endroits prévus à cet effet (cases identifiées en bordure de la rue, à la Maison-à-Tout-le-Monde, au parc du Rempart, etc.) et de se diriger à pied à leur destination.

L'interdiction de circuler reste en vigueur pour l'ensemble des autres rues du Vieux-La Prairie.

À la fin de l'année, ce projet pilote sera analysé par le comité de circulation de la Ville. Si vous avez des commentaires ou des suggestions à faire sur celui-ci, nous vous invitons à les transmettre à comite.circulation@ville.laprairie.qc.ca.

Le Vieux-La Prairie



Le 4 juillet 2016